



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2011

VOIES – RESEAUX – EQUIPEMENTS

HALTE FERROVIAIRE FRENOUVILLE-CAGNY

(Joël COTREL, rapporteur)

Au cours de la réunion du 4 juillet 2011, dont le compte rendu est communiqué aux élus, la démolition de l'ex-bâtiment voyageurs a été débattu en présence de tous les protagonistes du projet de rénovation de la halte ferroviaire Frénouville-Cagny.

Par délibération n° 2011/56 en date du 5 juillet 2011, le conseil municipal validait le projet de démolition du bâtiment de la gare ferroviaire Frénouville-Cagny.

Par ailleurs, la rénovation de la gare nécessite l'acquisition de terrains appartenant actuellement à RFF (Réseau Ferré de France) par la commune de Frénouville.

De son côté, RFF étudiera d'une part, le décalage de l'arrêt des trains au niveau de la halte afin de limiter le cheminement des usagers le long des voies et, d'autre part, le coût de remise en état des quais par la pose d'un enrobé.

Une nouvelle réunion est prévue en octobre.

EQUIPEMENTS : MISE EN PLACE DE PORTE-VELOS

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

Par délibération n° 2011/45 en date du 14 juin 2011, le conseil municipal décidait d'acquérir différents équipements extérieurs dont des porte-vélo. Deux d'entre eux ont été installés au niveau des deux salles de sports.

Les emplacements des autres porte-vélos sont rappelés :

- pour les 2 x 6 places : vestiaires de football, Célibat, cour de l'école élémentaire, salle du Parc
- pour les 2 x 3 places : bibliothèque, pharmacie, impasse des Blés, allée Saint Jacques

Concernant celui de l'allée Saint Jacques, des élus suggèrent d'attendre la réalisation de l'aménagement cœur de bourg pour l'installer. L'étude de ce projet risquant de s'étaler sur une longue période, les élus décident de se rendre sur place pour définir d'un emplacement satisfaisant pour tous.

AFFAIRES SCOLAIRES

RENTREE SCOLAIRE

(Laurence MAUREY, rapporteur)

Ecole élémentaire

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions puisque l'AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) a été nommée à temps plein sur l'école élémentaire dès le jour de la rentrée scolaire et le taxi prévu pour l'accompagnement d'un enfant vers un établissement spécialisé était également opérationnel ce même jour.

L'effectif scolaire est de 97 élèves contre 92 en juin pour quatre classes. Excepté le CP, tous les autres cours sont doublés.

Ecole maternelle

Pas de difficultés signalées. L'effectif est de 57 enfants.

Sécurité

« Zoé » et « Artur », personnages représentant des enfants, ont été installés rue Henri Philippe aux abords de l'école maternelle pour signaler aux automobilistes la présence d'enfants.

Signalétique

Laurence MAUREY indique que la signalétique « école élémentaire » pourrait être apposée à l'angle du bâtiment de l'école, côté Caen. A cet endroit, elle devrait être visible.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

SMEOM DE LA REGION D'ARGENCES : TRI DES DECHETS VERTS

A compter du jeudi 15 septembre 2011 et à titre d'essai sur la commune de Cagny, les déchets verts seront triés : une benne pour uniquement la tonte de la pelouse, une autre benne pour les branchages, fleurs,... Pour ce faire, deux bennes seront mises à la disposition de la commune du jeudi au mardi matin.

Par ailleurs, le SMEOM a recruté un nouvel ambassadeur du tri en la personne de Monsieur Fabrice AHONDA en remplacement de Monsieur Aurélien GRENTE.

- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

AFFAIRES DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

EQUIPEMENT DE VOIRIE : BANC

Ayant été interpellé au sujet d'un banc à installer sur l'allée piétonne entre MARTENAT et DIA, Joël COTREL suggère de prendre le banc en résine actuellement disponible à l'atelier communal.

Sylvie DE NEEF mentionne que ce banc est affecté à un autre lieu car il s'harmonise avec la table de pique-nique qui reste à installer.

Pour satisfaire la demande des habitants, il est suggéré d'utiliser le banc situé impasse des Blés qui crée plus de nuisances aux riverains qu'il ne rend de services.